

MAIRIE  
D'  
ASCROS



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21  
Télécopie :  
04.93.05.68.24

ASCROS, le 1<sup>er</sup> Mars 2025

## Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Samedi 22 Février 2025 à 14 heures

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Élus présents** : CANTIELLO Raffaèle avec procuration à SGARRONI Alain, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc, Charles PACCINO.

**Élu absent** : CHENET Florian.

**Secrétaire de séance** : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

**Ordre du Jour** : École d'ASCROS « AUBÉ Césaire » et RPI ; Emplois communaux ; Bar-Restaurant communal d'ASCROS ; Travaux communaux ; Recensement de la population pour 2025 ; Bénévoles pour la Commission de Sécurité ; Soutien à Mayotte ; Divers.

### **0) Ouverture de la séance à 14 heures :**

Compte-rendu de la séance du 29 Novembre 2024 :

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

☒ Rappel du fonctionnement règlementaire du Conseil Municipal, par M. Alain SGARRONI :  
Règles essentielles de courtoisie à respecter.

### **1) École d'ASCROS « AUBÉ Césaire » et RPI :**

- Vendredi 14 Mars 2025 à 15 h : Carnaval des Écoles ;

Occupation d'une partie du Village par les enfants → Favorable.

- Utilisation actuelle en partie du local communal de la Gare par l'association « Les Petits Montagnards », demande d'utilisation totale par la Présidente Mme Cathia ROQUEBRUN → Favorable pour une partie seulement, tel qu'actuellement.

- Planétarium proposé par la CCAA de Puget-Théniers en juin 2025 (probablement le 13 juin, à finaliser). Lieu proposé : Église St Véran.

## **2) Bar-Restaurant communal d'ASCROS :**

- Suite au courrier RAR de résiliation, au 31/01/2022, reçu en Mairie de la part des gérants, Monsieur Sullivan MARTINEZ-ZUBIAUR et Madame Stéphanie RULFO, lancement d'un appel à candidatures sur le quotidien Nice-Matin.

6 candidatures reçues en Mairie d'ASCROS.

Critères retenus : 1/ Formation reconnue en cuisine, 2/ Autonomie financière.

Candidates retenues : Madame Corinne PENARANDA et Mademoiselle Anouk SARASOLA (SAS « Chez Anouk », Présidente Mme Corinne PENARANDA, Directrice Générale Melle Anouk SARASOLA).

- Possibilité de mise en place du Bar-Restaurant à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2025, montant du loyer mensuel, 250,00 euros et 17,00 euros d'ordures ménagères, soit 267,00 euros, avec également une redevance annuelle de 10,00 euros pour l'utilisation de la terrasse communale.

Caution encaissable de 1 600,00 euros pour le matériel. Tous les contrats d'alimentation en eau et électricité à la charge des locataires.

### **Vote : Pour, à l'unanimité**

- Location du studio communal au-dessus du Restaurant à Madame Corinne PENARANDA, montant du loyer mensuel, 120,00 euros avec 5,00 euros d'ordures ménagères, soit 125,00 euros, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2025.

Caution encaissable de 120,00 euros. Tous les contrats d'alimentation en eau et électricité à la charge de la locataire.

### **Vote : Pour, à l'unanimité**

- Location de l'appartement communal 2026, 9 rue du Baous, à Melle Anouk SARASOLA, montant du loyer mensuel, 200,00 euros et 7,50 euros d'ordures ménagères, soit 207,50 euros, à partir 15 Mars 2025.

Caution encaissable de 200,00 euros. Tous les contrats d'alimentation en eau et électricité à la charge de la locataire.

### **Vote : Pour, à l'unanimité**

Les gérantes mettront en place le paiement par carte bancaire, pour leurs clients.

## **3) Travaux communaux :**

### **❖ Travaux réseau eaux pluviales contour École / Mairie :**

Démarrage à partir du 15/03/2025, sous délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCAA de Puget-Théniers. Entreprises SCOFFIER et EIFFAGE.

Durée du chantier environ 3 mois : 1/ Bourgade 2/ Chemin Sainte Anne.

La commune d'ASCROS prendra les arrêtés de circulation nécessaires.

Cofinancement : État, Département 06 et amendes de Police.

Réservation de parkings à préparer par arrêtés municipaux. Utilisation du chapiteau pour le personnel et/ou le matériel des entreprises, le lieu devra être débarrassé pour laisser place au Comité des Fêtes pour la journée du 19/04/2025.

### **❖ Subventions de la région PACA et CD 06 :**

Irrecevables pour : réfection toiture bâtiment Fuont de la Vie, mur du Cimetière et ponceaux de la route Agricole.

Les subventions de cofinancement du Conseil départemental seront utilisées autrement.

### **❖ Circulation à Rourebel :**

Solution technique pour ralentir la circulation → 1/ légère chicane au sol et balises à l'essai → si le fonctionnement est bon → 2/ matérialisation au sol définitive sur une voie dans toute la traversée de l'agglomération. En attente de devis.

❖ Projet Sécurité et prévention : FRAT 2024 (PACA) en attente de réponse.

❖ Buse au quartier Les Crottes :

Toujours bouchée et pleine de pierres → continuer à déboucher → le découpage du parapet routier a été réalisé pour laisser filer l'eau de pluie et éviter l'eau stagnante. Sécurisation du site pour les travaux.

❖ Parafoudre Église St Véran :

En cours de finalisation. Trois coups de foudre enregistrés par le compteur de foudre depuis 2017.

❖ Gîte communal de Rourebel :

Abord à finir. En attente de la livraison du mobilier acheté au magasin CONFORAMA.

❖ Hôtel MUSSO :

Dossier : achat, frais de notaire, mise en sécurité (garde-corps, gouttière et enduits de façade).

Subvention : 30 % DSIL État, 50 % Région PACA.

Note d'opportunité par l'Agence 06, en cours.

❖ Robinet fontaine Placette :

Alimentation en eau conservée avec alimentation par électrovanne programmable → solution la moins coûteuse.

❖ Entrée de Rourebel : grande flaque d'eau :

Planification de la mise en place d'une buse par SDA Cians Var (environ 30 mètres) et prévoir le raccordement communal des eaux pluviales du « Mount ».

❖ Adhésion à Agence 06 :

Modification de la délibération D\_53\_2025, changement de date.

#### **4) Recensement de la population 2025 :**

Indemnité qui sera versée à l'Agent Recenseur, Mme Isabelle BIGOTTI, pour la campagne 2025 : 500,00 euros nets.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

#### **5) Personnes bénévoles pour la Commission de Sécurité :**

- Personnes bénévoles qui ont assisté à l'exercice « SEISME ».

Proposition de les inclure dans la Commission de Sécurité.

- Bons retours d'expérience par la Préfecture des A-M :

Positifs : - Mise au point d'un plan d'action / Séisme → fonctionnel ;

- Mise à jour de l'annuaire de crise ;

- Liaison satellitaire → OK ;

- Opérateurs service public (pompiers, gendarmerie, SDIS) → OK ;

- Personnel communal très réactif.

Négatifs : - Mégaphone → hors service ;

- Pas de tocsin.

Axes d'amélioration : - Matériel manquant identifié ;

- Avoir plus de bénévoles.

- Défibrillateurs :

Mise en place :

Au hameau de Rourebel sur l'immeuble communal,

Au quartier Les Crottes sur totem indépendant à panneaux solaires.

Communication automatique avec les services.

- Stage « Gestes qui sauvent » :  
Groupe de 10 personnes inscrites → date à venir, choix à faire.  
Formation sur 4 heures → Mars 2025.

#### **6) Soutien à MAYOTTE :**

Fonds de concours de l'État en soutien à MAYOTTE après le passage du cyclone CHIDO.  
Appel de l'association des maires de France (AMF) en partenariat avec la Protection Civile et La Croix Rouge pour le versement de ce fonds → 100 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

#### **7) Divers :**

- Distinction du Centre Hospitalier de Puget-Théniers (article de Nice-Matin).  
Monsieur Henri DILMI, Conseiller Municipal, présent à la cérémonie aux côtés de Monsieur Charles Ange GINESY, Président du Département.

- Nouveau site Internet mis en place par le SICTIAM → en attente des codes d'accès.

- Course cycliste : dimanche 27 juillet 2025 en championnat départemental.

- Subvention à l' « UNC ROQUESTERON », Président Monsieur Roger SAULE – 1808 Route de la Gaggière – 06260 LA PENNE : 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Subvention à l'association « Souvenir Français de LA PENNE », Président Monsieur Roger SAULE – 1808 Route de la Gaggière – 06260 LA PENNE : 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Référent déontologie laïcité :

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a instauré un droit pour tout agent public de consulter un Référent déontologique.

Compétences du Centre de Gestion des A-M, Référent désigné : Monsieur Marc GUERRINI.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 15 heures 40, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA**